

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETAIRAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

35-113

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 95-138 DU 2 AOUT 1995

portant nomination de Monsieur MBOUSSA (Alphonse)
en qualité de Directeur de l'Aménagement et de
la Reconstruction à la Direction Générale de
l'Equipement et des Travaux Publics.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général
de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 82-595 du 13 juin 1982 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article premier : Monsieur MBOUSSA (Alphonse), Ingénieur du Génie Civil, est nommé
Directeur de l'Aménagement et de la Reconstruction à la Direction Générale de
l'Equipement du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics.

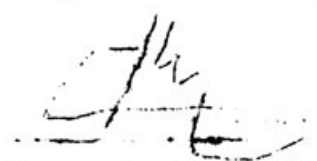
Article 2 : Monsieur MBOUSSA (Alphonse) percevra les indemnités prévues par les textes
en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de
fonctions de Monsieur MBOUSSA (Alphonse), sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel
~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 2 AOUT 1995

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement
et des Travaux Publics,


Général Jacques Joachim YOUNG-OR NGO.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances
chargé du Plan et de la Prospective,


Equila MOUNGOUNG-MOBO.-


Lambert GILBERT.-